



Syndicat CGT du SDIS 16
Logis de Lunesse
Centre de Secours Principal
16000 Angoulême

Angoulême, le 11/04/2009.

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

- Pour soutenir l'action d'un syndicat d'envergure nationale
- Faire avancer notre métier dans la bonne direction
- Pour participer aux grandes décisions qui nous concernent
- Pour se faire entendre individuellement
- Défendre les intérêts communs
- Prendre le parti de la démocratie et refuser les décisions arbitraires
- Se faire représenter pour débattre des dossiers locaux
- Disposer d'un soutien et d'une couverture juridique

L'ACTION SYNDICALE EST LEGITIME ET C'EST UN DROIT

Tarif adhésion au syndicat CGT du personnel du SDIS 16 :

20,00 € tous les mois impairs

Montant annuel de la cotisation = 120 €

Tous les ans, vous recevez un reçu fiscal, à joindre à votre déclaration de revenus.

Vos cotisations syndicales sont déductibles de vos impôts :

- ▶ à hauteur de 66 % des cotisations versées, (exemple vous versez au syndicat 120 €, en réalité vous dépensez pour un an : 40,80 € ce qui vous fait seulement 3,40 € par mois, puisque vous récupérez 79,20 € qui sont déduits de vos impôts à payer
- ▶ si vous êtes en frais réel, ajouter vos cotisations à vos frais.

Seules vos cotisations nous permettent de fonctionner...

Pour souscrire, contactez ESTEVE Emmanuel (CS COGNAC)

Mail : cgt.sdis16@free.fr ou Rdv sur <http://cgt.sdis16.free.fr>

*Le secrétaire général
Blotière C.*